

# CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

## ÉGRISSELLES-LE-BOCAGE • 2026-2028

### Le guide pratique pour les familles

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) permet aux enfants du village de **faire entendre leur voix**, de découvrir la citoyenneté et de **proposer des projets** pour Égriselles-le-Bocage. Accompagnés par les élus municipaux, ils deviennent acteurs de la vie de leur commune.

#### 1 QUI PEUT PARTICIPER ?

Le CMJ a vocation à réunir **entre 8 et 12 jeunes**.

Peut se porter candidat tout jeune qui **habite Égriselles-le-Bocage**, est scolarisé en **CM1, CM2 ou 6e**, quel que soit son établissement scolaire, souhaite s'investir dans la vie du village et dispose de l'autorisation de ses représentants légaux.

**Candidatures à déposer en mairie au plus tard le 4 novembre 2026.**

#### 2 À QUOI SERT LE CMJ ?

**Apprendre la citoyenneté** : découvrir la démocratie, le rôle du maire, du Conseil municipal et la prise de décision collective.

**Être porte-parole** : faire remonter les idées, les attentes et les besoins des jeunes auprès du maire et des élus.

**Réaliser des projets** : proposer et construire des actions autour du sport, de l'environnement, de la culture, de la solidarité, du cadre de vie ou de l'animation du village.

#### 3 COMMENT LES PROJETS SONT-ILS DÉCIDÉS ?

Le CMJ a un **rôle consultatif**. Les jeunes peuvent imaginer, discuter et construire leurs projets. Lorsqu'une proposition nécessite une décision de la commune, un financement ou des moyens municipaux, elle doit être **validée par le Conseil municipal** avant sa mise en œuvre.

Les jeunes pourront également être associés à certains temps forts de la commune : cérémonies, manifestations, animations ou autres actions municipales.

**DONNE TON AVIS • PROPOSE TES IDÉES • AGIS POUR TON VILLAGE !**